

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, de l'énergie,
du développement durable et de la
mer, en charge des technologies
vertes et des négociations sur le
climat

NOR : DEVN0907854A

Arrêté du 23 AVR. 2010

**portant désignation du site Natura 2000
VALLEE DE LA MEURTHE de la Voivre à Saint-Clément
et tourbière de la Basse Saint-Jean
(zone spéciale de conservation)**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat et la secrétaire d'État chargée de l'écologie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 12 décembre 2008 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 VALLEE DE LA MEURTHE de la Voivre à Saint-Clément et tourbière de la Basse Saint-Jean » (zone spéciale de conservation FR4100238) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/100000 ainsi que sur les quatre cartes au 1/25000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes :

1° Dans le département de la Meurthe-et-Moselle : Azerailles, Baccarat, Bertrichamps, Chenevières, Deneuvre, Flin, Glonville, Gélacourt, Lachapelle, Saint-Clément, Thiaville-sur-Meurthe, Vathiménil ;

2° Dans le département des Vosges : La Voivre, Étival-Clairefontaine.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces* de faune et flore sauvages justifiant la désignation du « site Natura 2000 VALLEE DE LA MEURTHE de la Voivre à Saint-Clément et tourbière de la Basse Saint-Jean » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées aux préfectures de la Meurthe-et-Moselle, des Vosges, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Lorraine, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Article 3

La directrice de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

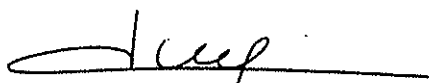
Fait à Paris, le 23 AVR. 2010

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

La secrétaire d'État chargée de l'écologie



Jean-Louis BORLOO



Chantal JOUANNO

Invertébrés

1059	Azuré de la Sanguisorbe	<i>Maculinea teleius</i>
1061	Azuré des paluds	<i>Maculinea nausithous</i>
1060	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>
1065	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>

Plantes

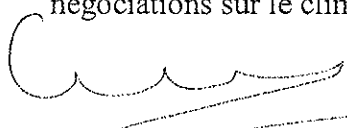
aucune espèce mentionnée

** Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de l'article R414-1 du code de l'environnement*

Fait à Paris, le **23 AVR. 2010**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

La secrétaire d'État chargée de l'écologie


Jean-Louis BORLOO


Chantal JOUANNO

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR4100238 VALLEE DE LA MEURTHE de la Voivre à Saint-Clément et tourbière de la Basse Saint-Jean (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation

1 - Liste des habitats naturels figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)
7110	* Tourbières hautes actives
91D0	* Tourbières boisées
91E0	* Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

Mammifères

1337	Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>
1303	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
1321	Vespertilion à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>

Amphibiens et reptiles

1193	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>
1166	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>

Poissons

1163	Chabot	<i>Cottus gobio</i>
1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>



Ministère
de l'écologie,
de l'énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

SITE NATURA 2000 Vallée de la Meurthe de La Voivre à Saint-Clément et tourbière de la Basse Saint-Jean (Secteur 4)

FR4100238 (Meurthe-et-Moselle, Vosges)

Carte au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.

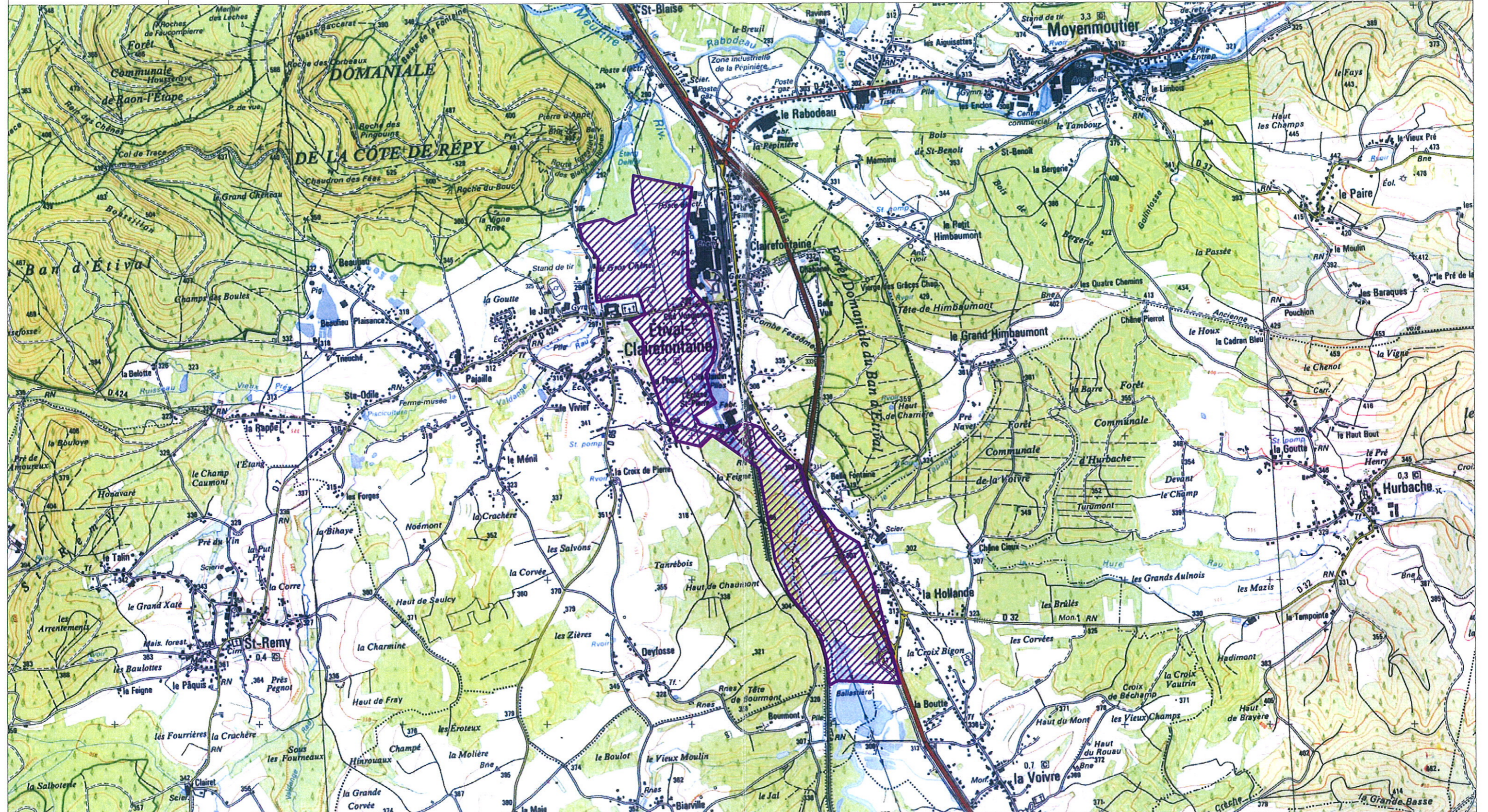
Signé le : 23 AVR. 2010

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

La secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie

Jean-Louis BORLOO

Chantal JOUANNO



ZSC



SITE NATURA 2000 Vallée de la Meurthe de La Voivre à Saint-Clément et tourbière de la Basse Saint-Jean (Secteur 3)
FR4100238 (Meurthe-et-Moselle, Vosges)

Carte au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.

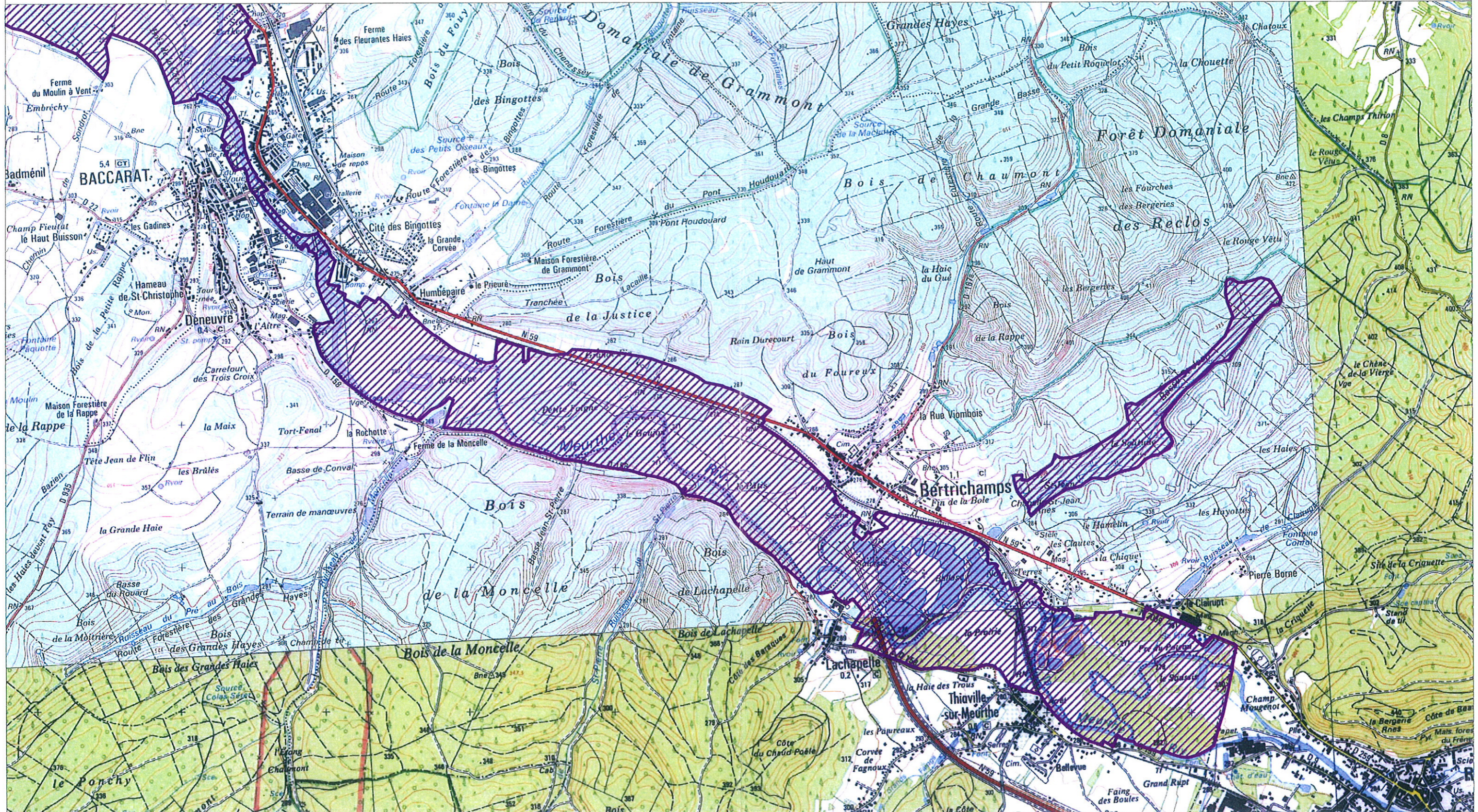
Signé le : **23 AVR. 2010**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie

Chantal JOUANNO



ZSC



Ministère
de l'Écologie,
de l'Énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

**SITE NATURA 2000 Vallée de la Meurthe de La Voivre à Saint-Clément et tourbière de la Basse Saint-Jean (Secteur 2)
FR4100238 (Meurthe-et-Moselle, Vosges)**

Carte au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.

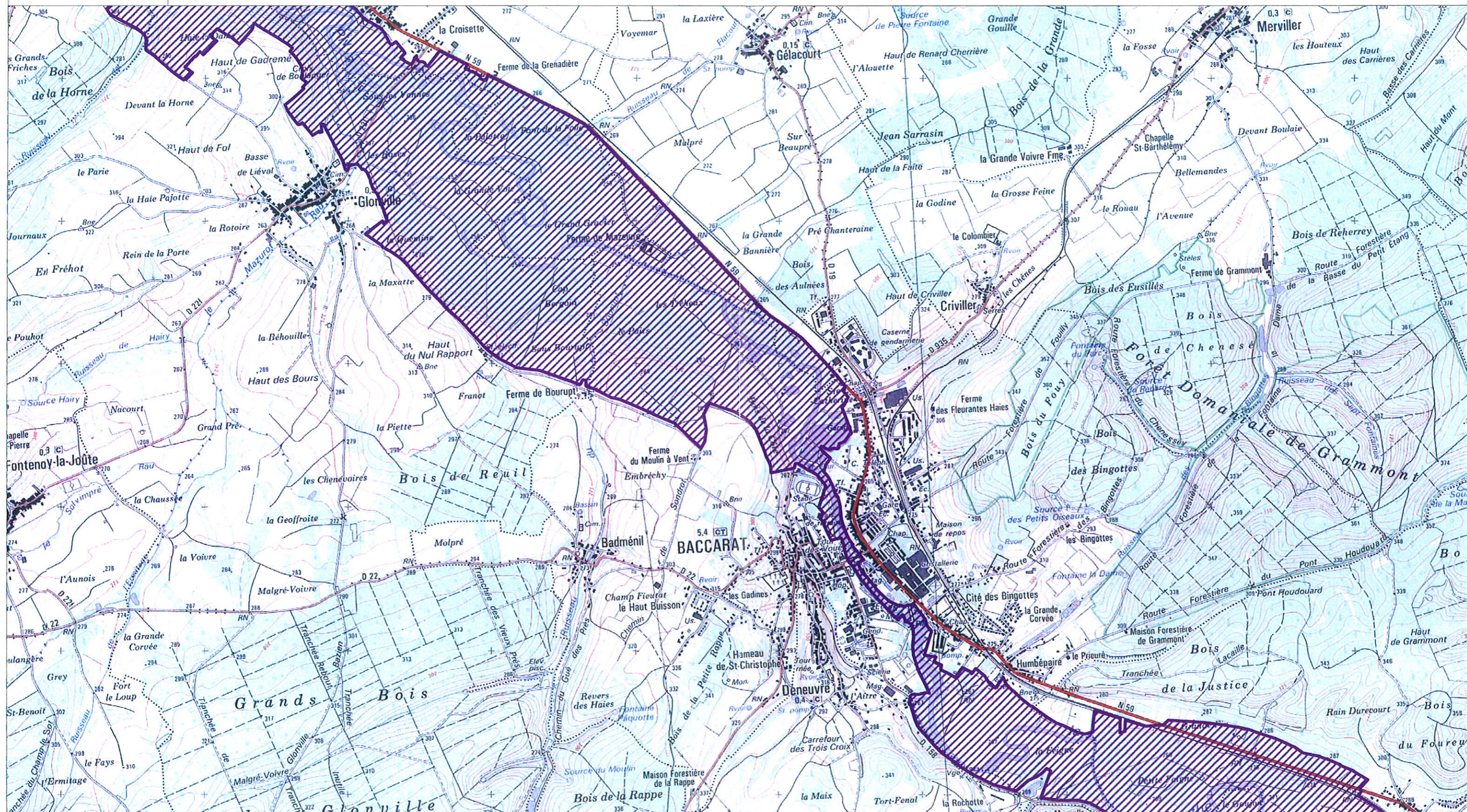
Signé le : **23 AVR. 2010**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

La secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie

Jean-Louis BORLOO

Chantal JOUANNO



ZSC



SITE NATURA 2000 Vallée de la Meurthe de La Voivre à Saint-Clément et tourbière de la Basse Saint-Jean (Secteur 1)

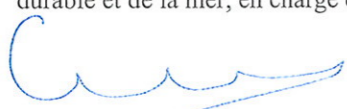
FR4100238 (Meurthe-et-Moselle, Vosges)

Carte au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.

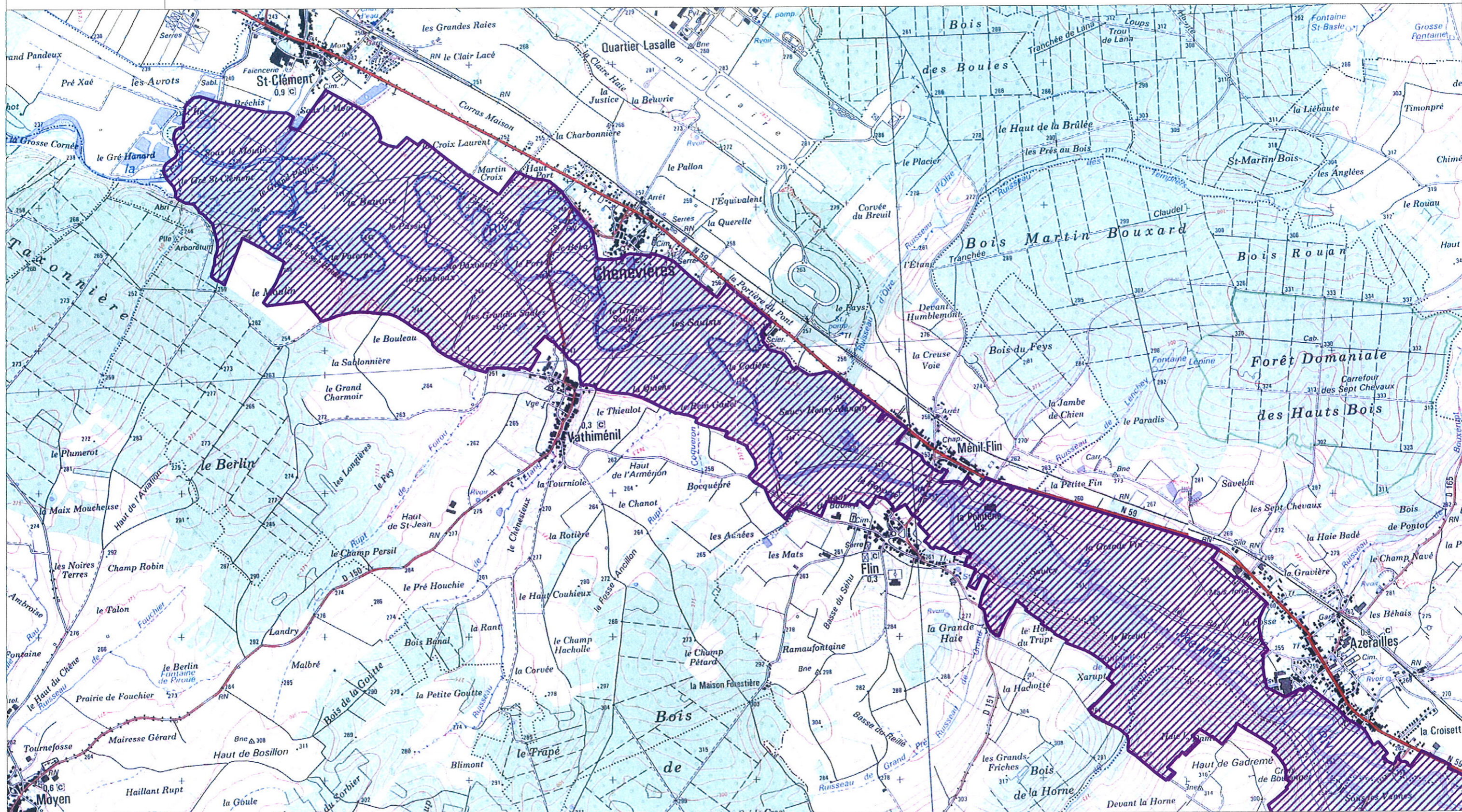
Signé le : 23 AVR. 2010

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

La secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie


Jean-Louis BORLOO


Chantal JOUANNO



 ZSC



Ministère de l'écologie, de l'énergie, du Développement durable et de la Mer

SITE NATURA 2000 Vallée de la Meurthe de La Voivre à Saint-Clément et tourbière de la Basse Saint-Jean FR4100238 (Meurthe-et-Moselle, Vosges)

Carte au 1/100 000 (fond IGN scan100) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.

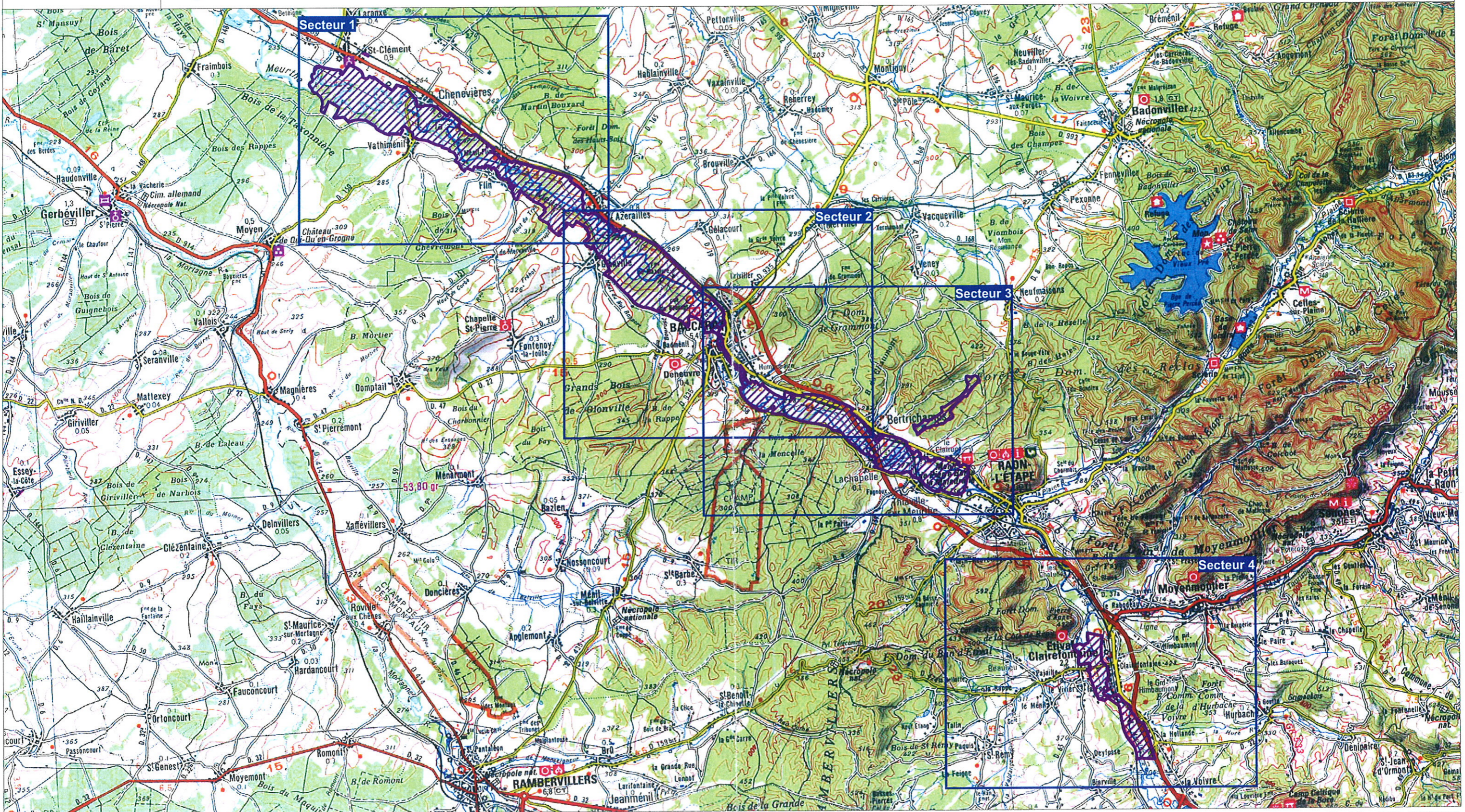
Signé le : 23 AVR. 2010

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

La secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie

Jean-Louis BORLOO

Chantal JOUANNO



ZSC